

Traitements des députés—Loi

Revenons aux négociations ici, à Ottawa. Il est bon de signaler que nous n'avons pas bénéficié d'une publicité favorable. Le journalisme même possède son quota de rêveurs, d'idéologues et d'esprits faux. Ces trois ingrédients, mélangés selon des dosages variables, constituent un produit qu'il est assez difficile de qualifier d'honnête. Cependant, il ne serait pas convenable de trop généraliser non plus, puisque nous avons souvent l'avantage de lire des éditoriaux et d'autres articles intéressants écrits par des gens conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Il est malheureux qu'ils ne soient pas plus nombreux.

J'ai en main un article publié dans le journal *Montréal Matin* du 4 octobre 1974, article coiffé d'un titre bien d'actualité: Les gros salaires.

Il convient, je crois, d'en citer quelques passages:

On entend fréquemment des récriminations contre les salaires élevés versés à des chefs d'entreprise, soit à des juges, soit à des hommes politiques. On se montre scandalisé du traitement que reçoit un P.D.G., un premier ministre, un député, mais on accepte tout naturellement les sommes folles que reçoivent parfois des vedettes du sport ou encore du monde du spectacle.

Il y a aussi des représentants syndicaux dont le salaire n'est pas établi sur la même base que les syndiqués. Nous constatons dans certains syndicats que le salaire du président est établi à \$75,000 par année, celui du secrétaire-trésorier, à \$55,000, et celui des directeurs, à \$35,000. Je pense, par exemple, aux *Steel Workers of America*.

Nous avons souvent l'occasion de constater qu'un fort pourcentage de gens ne sont pas toujours conséquents avec eux-mêmes. Ils sont portés à critiquer l'augmentation des indemnités des membres du Parlement, mais par contre, des millions sont versés dans les sports: le hockey, la boxe, la lutte. Quelquefois, des sièges sont réservés à des taux variant de \$10 à \$100.

Un journaliste du *Vancouver Sun* a présenté à ses lecteurs dans un article bien rédigé, le 18 janvier 1975, un résumé de la situation, en établissant des comparaisons valables sur les salaires des journalistes, des plombiers, des enseignants. Il parlait aussi des augmentations d'indemnités des députés au Parlement provincial de la Colombie-Britannique, sous une administration néo-démocrate. Nos amis du Nouveau parti démocratique pourraient sans doute faire des comparaisons révélatrices. Le journaliste termine son article comme il suit:

Je n'ai jamais lu dans un éditorial: «Nous, les journalistes, avons reçu une augmentation. Ce que nous avons pour nous-mêmes, nous le voulons pour les autres, et nous pressons le gouvernement de recommander au Parlement des augmentations similaires pour nos représentants élus et nommés».

Si nous étudions les revenus des médecins, des avocats, nous constatons des variations qui démontrent de fortes tendances à l'augmentation. Dans notre société, l'idéal de trop de gens semble être le plus de revenus possibles pour le minimum d'effort, avec le résultat suivant: la contestation fait son apparition.

J'ai eu l'avantage de lire dans le journal *Le Droit* du 20 août 1974 un article intéressant au sujet de l'indemnité des députés, écrit par M. Normand Messier. Après avoir mentionné que bien des hommes de valeur refusent d'accepter des tracasseries qui constituent plus souvent qu'autrement le lot quotidien des députés pour \$26,000 par année, alors qu'ils peuvent à l'ombre de toute critique populaire mériter beaucoup plus dans un autre secteur, il continue, et je cite deux paragraphes de son texte, puisqu'ils contiennent des suggestions très pratiques. Voici:

Les députés ne doivent pas se voter une augmentation de salaire pour le simple plaisir de la chose. Ils doivent être conséquents avec eux-mêmes et adopter ensuite des lignes de conduite rigides concer-

nant, par exemple, les conflits d'intérêts, les abus de pouvoir et autre manipulation du même acabit. Tous ne s'adonnent évidemment pas à de telles pratiques, mais tous peuvent être tentés à l'occasion... l'herbe tendre... comme dit la fable de La Fontaine.

La situation idéale serait même que les députés gagnent suffisamment cher pour qu'on leur interdise formellement par la suite de s'adonner à d'autres activités rémunératrices au cours de leur mandat. Pour les contrevenants, la destitution devrait être automatique.

J'ai trouvé que ces suggestions-là étaient très pratiques. J'ai déjà moi-même voté à deux occasions à la Chambre des communes, en 1963 et en 1971, contre les augmentations d'indemnités des ministres, des députés, des sénateurs et des juges. J'admets que nous n'étions pas nombreux à nous opposer, mais je signale que je n'étais pas seul. Il s'agit de vérifier le compte rendu officiel des *Débats* du 29 juillet 1963. Le résultat du vote fut le suivant: 200 pour, 10 contre.

En 1971, le rapport de la Commission Beaupré semblait être fondé sur six principes de base, dont la représentation, la qualification, le mandat aléatoire attribuable au risque de défaites aux élections. Le cinquième point avait surtout retenu mon attention, puisqu'on mentionnait que la charge d'un député devenait de plus en plus «accaparante», complexe et délicate. C'est vrai dans certains cas. On ajoutait aussi qu'elle exigeait une force morale peu ordinaire, c'est encore vrai. Il est évident qu'un député conscient de ses responsabilités s'expose à épuiser ses réserves de force morale à essayer de faire accepter à la population canadienne le régime inflationniste que nous subissons. La population du pays observe ces diverses réactions de ses représentants, et nous n'aurons aucune raison d'être étonnés si plusieurs modérés d'hier deviennent demain des contestataires qui auront perdu patience.

Actuellement, je constate que nous avons traversé le stade de la conciliation, nous discutons plutôt d'une diminution de l'augmentation en fonction de pourcentages. Je souhaite que la meilleure décision soit prise. Une certaine partie de la population sait déjà que plusieurs centaines de dollars sont distribués par des dons variés aux organisations sportives, philanthropiques et autres, sans oublier certains cas de pauvreté parfois démoralisants. Le surplus peut toujours être utilisé avantageusement.

Par exemple, j'ai en main un article publié dans un journal de Montréal il y a déjà près de dix ans. C'est important à cause du sujet traité, parce que se rapportant à la façon de justifier des augmentations d'indemnités des politiciens. C'était bien dans le ton. A ce moment-là, l'auteur de l'article était journaliste, et écrivait en toute liberté. Quelques-uns le reconnaissent sans doute. Je reconnais ses qualités puisqu'il maniait la plume avec beaucoup d'adresse. Les circonstances se prêtent bien pour citer à l'occasion de ce débat quelques passages de son article ayant pour titre «Le coût de la vie... politique.»

Après avoir fait allusion aux causes de vieillissement selon la croyance générale, telles que l'embonpoint, la calvitie, les rhumatismes, l'état des artères, il en vient à conclure que la conscience de son âge vient au quadragénaire dès qu'il se met à réfléchir sur le coût de la vie, et je cite ce passage de l'auteur de l'article:

● (2120)

«Aujourd'hui, mes enfants, c'est extraordinaire comme tout est à la hausse.

Cela était écrit il y a 10 ans!

Dans certains rayons, ça se comprend. L'accroissement du prix est souvent justifié par une qualité meilleure ou un perfectionnement quelconque de l'article offert. Il est évident, par exemple, que le ministre provincial de type courant représente un progrès réel sur